
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
DU 10 OCTOBRE 2013

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Jeudi 10 Octobre 2013 à 18h30 à LA GOUTELLE, salle de la mairie, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 3 Octobre 2013
Nombre de membres en exercice : 14 titulaires + 7 suppléants
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 14

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, COURTADON Geneviève, FRUCHARD Jean-Luc (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, BESSERVE Rémy (Chapdes-Beaufort), Jean BOUCHERET, WALSH Damian, MARTIN Maurice (La Goutelle), SERVIERE Gilles, ARNAUD Daniel (Montfermy), MATARIN Gaston, TIXIER Michel (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane, LECLERC Josette (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette (St Pierre le Chastel)

Excusés : NOMY Joëlle, DEBRA Yves, Jean Paul GOY, Chantal BRUN

Absents : MEUNIER Christophe

Secrétaire de Séance : Jean BOUCHERET

HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Intervention de Claude CHALON - Cabinet ACEIF

Le programme local de l'habitat (PLH) est le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

L'objectif d'un PLH est d'indiquer les moyens fonciers prévus par les communes ou les EPCI, compétents en matière d'urbanisme, pour parvenir aux objectifs et principes fixés. Les objectifs du PLH prennent en compte les options d'aménagement du SCOT.

Le PLH est l'échelon pertinent retenu par la loi pour la programmation et l'évaluation de l'Habitat. Il comprend 3 grandes parties : le diagnostic, l'énoncé des principes et des objectifs, le programme d'actions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre Plan Local de l'Habitat (PLH), le Cabinet ACEIF a réalisé la phase 1 (Diagnostic + Orientations), mutualisée par le SMADC des Combrailles.

La délibération du 4 février 2013 entérine l'engagement de la CCPSV dans cette démarche et dans le lancement de la Phase 2 – Définition des actions à engager.

Présentation de Claude CHALON en 4 points :

- I. RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL DE L'HABITAT**
- II. SITUATION ET EVOLUTIONS RECENTES EN MATIERE D'HABITAT**
- III. ENJEUX HABITAT POUR LES ANNEES A VENIR**
- IV. ORIENTATIONS D' ACTIONS**

ORIENTATION 1 : Organiser et maîtriser la croissance

Action 1 : *Adaptation des documents d'urbanisme aux préconisations du SCOT et aux objectifs en matière d'habitat*

Action 2 : *Inciter la mise en œuvre d'un Plan Stratégique d'Intervention foncière et immobilière*

ORIENTATION 2 : Améliorer le parc existant

Action 3 : *Traiter l'habitat ancien dans les communes*

Action 4 : *Valoriser des centres bourgs*

ORIENTATION 3 : Diversifier la production de logements

Action 5 : *Aider les communes à développer l'offre locative sociale*

Action 5 : *Assurer le développement d'une offre en accession à prix abordable*

ORIENTATION 4 : Améliorer les conditions d'habitat des populations spécifiques

Action 6 : *Mieux connaître les situations à traiter et coordonner les réponses aux besoins spécifiques (public âgé ou handicapé, public précaire,...)*

Les détails de la présentation sont disponibles dans toutes les mairies ou peuvent être transmis en format numérique.

ENFANCE/JEUNESSE

POINT SUR LES ACTIVITES DU RAM

Le Relais d'Assistantes Maternelle (RAM) est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges ponctuels pour les assistantes maternelles et les parents. Ce n'est pas un lieu d'accueil pour les jeunes enfants, ni une halte jeux. Les principaux objectifs du RAM sont :

- De favoriser les rencontres et les échanges entre assistantes maternelles, parents et enfants accueillis
- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents et professionnels
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel
- D'animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens.

Le RAM de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans met en place deux ateliers par semaine, un tous les lundis matin sur Pontgibaud et un sur Bromont ou Chapdes une semaine sur deux. A chaque atelier, une activité est proposée aux enfants et à leur accompagnant. Cela permet aux assistantes maternelles et aux parents de partager un moment avec l'enfant de découvrir de nouvelles activités qui pourront être refaites à la maison.

En parallèle, l'animatrice reçoit des parents et des assistantes maternelles pendant les heures permanences pour les accompagner dans leurs démarches administratives (établissement du contrat de travail, remise de la liste des assistantes maternelles...)

➤ **Ateliers d'éveil proposés**

- Depuis septembre, les ateliers de musique ont repris à raison d'une fois par mois, animé par Didier de l'EMI (Ecole de Musique Intercommunale)

- Mise en place d'ateliers d'éveil corporel animé par une professionnelle, à savoir Sophia SHAIKH de la Compagnie CHAMBOULTOUTHEATRE, 4 ateliers d'ici la fin de l'année, déjà complets.
- **Spectacle et sorties**
 - Spectacle de fin d'année à Bromont le 15 octobre
 - Sortie à Kizou pendant les vacances de Toussaint
- **Réunions**
 - Réunion bilan en novembre pour la première année de fonctionnement du RAM, perspectives et évolutions pour la suite
 - A l'occasion de la journée nationale des assistantes maternelles, une journée « **Portes Ouvertes** » sera organisée au RAM de Pontgibaud le **Samedi 23 novembre** avec l'intervention de Virginie ORFILA pour une séance « Bébé lecteur ».
- **Formations**
 - Une formation « Premier secours » va être de nouveau mise en place pour 9 assistantes maternelles. Optimisation des coûts en regroupant avec les aides à domicile du CIAS.
- **Fréquentation du RAM**
 - Sur cette rentrée, toujours une forte participation tant des assistantes maternelles que des parents, de nouvelles assistantes maternelles rejoignent le RAM.

Depuis janvier, ce sont 1201 personnes qui ont poussé la porte du RAM PSV avec une moyenne de 90 personnes différentes par mois (56 enfants/22 assistantes maternelles/12 parents)

POINT SUR LA MISE EN PLACE DES TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

A la rentrée scolaire de Septembre 2013, la commune de Chapdes-Beaufort a tenté l'expérience de la mise en place des temps d'activités péri-éducatives dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires comme commune pilote pour le territoire de PSV.

Carole VERDIER, coordinatrice Enfance/Jeunesse a eu la charge de coordonner cette mise en place sur les 2 écoles de la commune.

4 groupes par écoles ont été organisés et 10 intervenants mobilisés (prestataires, personnel communal ou intercommunal) pour assurer des activités aussi variées que le sport, la cuisine, l'art plastique, l'horticulture, la musique, ateliers créatifs, autour du livre, les jeux de sociétés, ...

Le budget prévisionnel de ces nouvelles activités d'élève à environ 22 000 € qui sera pris en charge par les communes. La coordination est prise en charge par la CCPSV.

Il est demandé à toutes communes ayant des écoles de définir le nouvel emploi du temps 2014/2015 incluant ces nouveaux rythmes scolaires avant le 20 décembre 2013.

Plusieurs réunions de travail à ce sujet sont programmées.

RESSOURCES HUMAINES

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA COORDINATRICE ENFANCE/JEUNESSE

Afin de permettre à la **Coordinatrice Enfance/Jeunesse**, de pouvoir pleinement assumer ses nouvelles missions, notamment de coordination des Temps d'Activités Péri-éducatives pour l'ensemble du territoire intercommunal, de coordination des activités Centre de Loisirs et d'animation du Relais d'Assistantes Maternelles, le Président propose une augmentation de son temps de travail à 80 % soit **28 heures par semaine à compter du 1^{er} novembre 2013**.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres entérine cette proposition.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE

ADHESION AU RESEAU AGRICOLE COMBRAILLES ARTENSE

Le Cabinet CER France Horizon a réalisé un diagnostic prospectif du Foncier Agricole sur le territoire de PSV. Dans un souci de cohérence territoriale, les communes de Saint-Ours les Roches et Pulvérières se sont associées à ce diagnostic.

Les conclusions de cette étude ont été présentées en commission agricole le 18/09 et aux agriculteurs et élus du territoire lors de la réunion publique du 23/09.

Afin d'assurer la continuité de ce travail important et nécessaire sur notre territoire, le Président propose l'adhésion de la Communauté de Communes au Réseau Agricole Combrailles-Artense, qui propose, grâce à une coordinatrice, la mise à jour des données et l'animation du réseau facilitant les transmissions, les échanges fonciers, grâce à une collaboration étroite avec les élus délégués sur chaque commune.

Actuellement 8 Communautés de Communes adhèrent au réseau (7 sur les Combrailles + Sancy Artense)

En 2013, le budget du réseau est de 37 700 € (salaires, frais de mission, communication...), 50% est pris en charge par le Conseil Général.

Le coût estimatif de l'adhésion annuelle de la CCPSV au Réseau Agricole au 1^{er} janvier 2014 est de 2 356,25 €.

Les Communes de Saint-Ours les Roches et Pulvérières ne peuvent pas intégrer individuellement le Réseau. Le Président souhaite proposer de les intégrer à notre territoire, en leur demandant une participation financière au prorata du nombre de communes. Les modalités de cette participation seront définies dans une convention avec les communes concernées.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** de demander l'adhésion au Réseau Agricole Sancy-Artense
- **DECIDE** de proposer leur intégration aux communes de Saint-Ours les Roches et Pulvérières
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires à ces 2 décisions.

CONTRAT AMO DEREHA – PROJET BOUCHERIE/LOGEMENT CHAPDES-BEAUFORT

Vu la délibération en date du 9 Avril 2013, entérinant la prise en charge par la CCPSV de l'ensemble du Projet LOGEMENTS et BOUCHERIE à Chapdes-Beaufort, il y a lieu de revoir le Contrat d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage avec l'Association DEREHA afin de contractualiser

leur accompagnement dans la globalité du projet, de sa phase pré-opérationnel et suivi administratif.

L'association propose une prestation complémentaire à 6000 € HT.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **RETIENT** l'Association DEREHA, en qualité d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans l'accompagnement du projet global de Boucherie/Logements
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un contrat d'assistance,

CONTRAT MAITRISE D'OEUVRE – PROJET BOUCHERIE/LOGEMENT CHAPDES-BEAUFORT

Vu la délibération en date du 9 Avril 2013, entérinant la prise en charge par la CCPSV de l'ensemble du Projet LOGEMENTS et BOUCHERIE à Chapdes-Beaufort, il y a lieu de revoir le Contrat de Maîtrise d'Œuvre avec Yves LESME – Architecte, afin de contractualiser dans la globalité du projet.

Le montant provisoire de la rémunération du Maître d'œuvre s'élève à la somme forfaitaire de 32 600 € (incluant la part du BE et de la mission complémentaire Etat des lieux).

Le taux de rémunération, sur la base de l'estimation, est de 8%.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **RETIENT la proposition de Maîtrise d'œuvre de Yves LESME** pour un montant de rémunération à 8%
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat

REVISION DU CONTRAT DE PRESTATION ETUDE ZONES D'ACTIVITES– KATALYSE/BEMO

Compte tenu des délais nécessaires à l'élaboration du programme d'aménagement de la ZAC de Bromont-Lamothe, le président propose de passer un avenant au contrat du Cabinet KATALYSE afin de prolonger leur mission jusqu'à fin décembre 2013.

De plus, au cours, des différents travaux et réflexions menés dans le cadre de cette étude, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre plusieurs démarches opérationnelles, nécessitant l'accompagnement d'un cabinet d'urbaniste et des missions complémentaires de paysagistes afin de faire avancer le projet d'aménagement des zones d'activités.

Dans la prestation initiale de la phase 2 signée avec KATALYSE il était prévu :

- La Définition de 1 à 3 scénarios d'aménagement pour les sites retenus (zones Augère et Rond-Point) avec analyse avantages/inconvénients des scénarios.
- La Réalisation des plans de masse et calage des voiries et réseaux pour le scénario retenu par site, avec détermination de la gestion des eaux pluviales sur les périmètres définis initialement.
- L'Insertion paysagère d'un site.
- La Réflexion et rédaction des fiches développement durable conformes à la Charte de Développement Durable des Parcs d'Activités de la région Auvergne.

- Le Chiffrage estimatif des aménagements par site.
- La Détermination d'un planning prévisionnel et d'un phasage des travaux.

L'extension de la mission proposée porte sur :

- o La mise au point de la procédure Permis d'aménager pour les zones Augère et Rond-Point.
- o La prise en compte des nouvelles procédures environnementales.
- o La mise en adéquation du PLU avec le zone d'Augère étendue ainsi que la zone du Rond-Point
- o L'extension de la réflexion paysagère sur deux sites.
- o L'assistance à maitre d'ouvrage pour la zone des Cheires de Pontgibaud
- o L'assistance à maitre d'ouvrage (commune de Bromont-Lamothe) préalable à la révision du PLU

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président à signer un avenant avec KATALYSE pour l'extension de sa mission jusqu'au 31 décembre 2013.
- **AUTORISE** le Président à contractualiser avec le Cabinet BEMO Urba Infra pour les missions complémentaires citées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de ces missions.

MODIFICATION DU SCOT DES COMBRAILLES – DEMANDE D'INTEGRATION DE ZONAGE UTN (UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES) SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPSV

A l'initiative de la commune de Saint-Georges de Mons, une déclaration de projet a été déposée en vue de modifier le PLU de la commune pour permettre le projet d'installation de l'usine ECO TITANUIM.

Compte tenu de l'intérêt général de ce projet, le Président du SMADC propose de faire évoluer le SCOT des Combrailles dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet - Modification.

Les élus communautaires évoquent régulièrement lors de leur réunion la problématique d'installation de projet touristiques sur la CCPSV, compte tenu qu'aucune UTN (Unité Touristiques Nouvelles) n'a été identifiée pour notre territoire dans le SCOT des Combrailles. Les projets d'hébergements touristiques dépendent des UTN prévues dans le SCOT, mais des « petits » projets d'hébergement peuvent quand même être autorisés, aucune autorisation n'est nécessaire pour :

- tous les projets situés dans une zone urbaine (zone U) d'un PLU ou dans un secteur constructible d'une carte communale
- les projets situés hors secteur urbanisé ou hors secteur constructible si leur surface de plancher est inférieure à 300 m² ou pour des terrains de camping n'excédant pas 20 emplacements (sous réserve que le document local d'urbanisme de la commune autorise ces constructions...).

Pour des projets plus importants, ils ne peuvent pas être autorisés à moins de prévoir la création ou l'extension d'une UTN et donc une modification du SCOT.

La prochaine révision du SCOT était prévue à partir de 2016.

Deux projets touristiques sont en réflexion sur les communes de Bromont-Lamothe (site d'Anschald) et Saint-Pierre le Chastel.

Compte tenu qu'une modification du SCOT va être engagée, le Conseil Communautaire de la CCPSV demande d'intégrer à cette modification l'évolution du zonage UTN pour prévoir l'inscription d'UTN sur son périmètre.

Si cette solution est possible, il y aura lieu de définir précisément les lieux de futurs projets.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **DONNE** son accord pour le lancement de la modification du SCOT des Combrailles afin d'accueillir l'entreprise ECO TITANUIM
- **DEMANDE** d'intégrer à cette évolution les projets touristiques des communes de Bromont-Lamothe et Saint-Pierre Le Chastel comme UTN.

MODIFICATION DU SCOT DES COMBRAILLES – DEMANDE D'INTEGRATION D'UNE ZONE ECONOMIQUE SITUEE AU LIEU DIT LA FAYOLLE

Etant donné qu'une modification du SCOT va être engagée, les élus communautaires souhaitent profiter de cette modification pour demander que soit identifiée dans le SCOT une zone d'activités au lieu dit La Fayolle, au carrefour des communes de la Goutelle, Montfermy et Bromont-Lamothe, afin de pouvoir installer des entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire de PSV.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **DEMANDE** d'intégrer à la modification du SCOT la zone d'activités économique de La Fayolle.

DIVERS

FORMATION INTERCOMMUNALE CERTIPHYTO - CNFPT

Dans le cadre de la mise en œuvre de formations délocalisées sur les territoires, le CNFPT propose une formation « CERTIPHYTO », obligatoire pour les agents utilisant des produits phyto. Cette formation prévoit d'apporter les connaissances indispensables à l'utilisation des pesticides et à en réduire les usages et la possibilité d'obtention d'un certificat d'utilisation des produits phytos.

Au 1^{er} Octobre 2014, tous les agents des collectivités devront avoir obligatoirement bénéficié d'une formation pour être détenteur du certificat d'utilisation.

Le CNFPT propose une formation sur notre territoire pour un coût de 1200 € pour 20 personnes maximum.

Le président propose l'organisation de cette formation au niveau intercommunal pour optimiser les coûts et les déplacements ainsi que la prise en charge par la communauté de communes du coût pour l'ensemble des personnels communaux.

De plus, afin d'optimiser le nombre de participants à cette formation, le Président propose, si le nombre de 20 participants n'était pas atteint par les communes de PSV, de proposer aux communes voisines ou structures publiques voisines, en leur demandant une participation financière de 60 € par agents. Les modalités seront définies dans une convention.

La commune de Saint-Ours les Roches souhaite inscrire 5 agents à cette formation pour une participation de 300 €.

Le SIRB (Syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades Besserve) souhaite inscrire 1 agent à cette formation pour une participation de 60 €.

Les frais de repas seront pris en charge par chaque collectivité.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** l'organisation de cette formation par la CCPSV comme présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à missionner le CNFPT pour la réalisation de cette formation
- **AUTORISE** le Président à proposer cette formation aux communes ou structures publiques voisines
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon déroulement de cette formation

DESIGNATION DELEGUE COMMUNAUTAIRE AU COLLEGE DE PONTGIBAUD

Vu le Décret n° 2013-895 du 4 octobre 2013 relatif à la composition et aux compétences du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Il y a lieu de désigner un représentant du groupement de communes auquel est rattaché l'établissement, Collège Anna Garcin de Pontgibaud, pour siéger au Conseil d'Administration.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **DESIGNE** Janette GIRAUD VIALETTE comme représentante de la CCPSV au Conseil d'Administration du Collège Anna Garcin de Pontgibaud.

VENTE DE 2 BARNUMS

Suite à la délibération en date du 12/09/2013 entérinant la vente de 2 barnums ne pouvant plus être prêtés aux associations du territoire, les communes de MONTFERMY et de SAINT-JACQUES D'AMBUR se sont positionnées pour les acquérir.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** la vente pour un tarif de 150 € :
 - A la commune de MONTFERMY du barnum (5x9m)
 - A la Commune de SAINT-JACQUES D'AMBUR du barnum (5x6m)